

FOIRE AUX QUESTIONS

IMPLANTATION :

Q : Où vont toutes ces matières organiques?

R : Les matières seront envoyées dans un site de compostage situé dans l'arrondissement Saint-Laurent. Toutefois, jusqu'à sa construction, prévue d'ici 2019, ces dernières sont envoyées dans un site de compostage situé à Brownsburg-Chatham près de Lachute.

Q : Est-ce que c'est obligatoire?

R : Des consultations publiques montréalaises ont eu lieu pour la rédaction de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2011-2015 vise l'interdiction, d'ici 2020, de l'enfouissement des matières organiques. De plus, le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles encourage l'implantation d'un service de collecte sélective porte-à-porte pour l'ensemble des matières organiques. Pour l'instant, ce n'est pas règlementé, mais c'est en ayant la participation de tous et chacun que nous allons atteindre les objectifs québécois de réduction des matières résiduelles. C'est pourquoi, à moins de demande spécifique de ne pas recevoir de bac, tous les ménages recevront minimalement un bac de table et un bac roulant extérieur, ou encore un bac à partager avec son voisin.

UTILISATION DU BAC:

Q : Devons nous mettre un sac dans le bac?

R : L'utilisation du sac n'est pas obligatoire, ni dans le bac de cuisine, ni dans le bac brun. Si vous désirez en utiliser, vous pouvez acheter des sacs papiers compostables dans les épiceries, pharmacies et magasins de rénovation du coin. Si vous ne voulez pas acheter de sac, il est possible de faire un baluchon avec du papier journal (lien tutoriel vidéo sur notre page www.bacbrun.org). Si vous n'êtes pas abonnés à un journal, servez-vous de la presse gratuite offerte dans les magasins ou aux stations de Métro.

Q : Le nouveau bac brun est un peu trop gros pour mon appartement et je n'ai ni balcon, ni cour, que puis-je faire?

R : Vous pouvez partager le bac brun avec un voisin. Si vous voulez changer de format, nous vous invitons à faire la demande en ligne en remplissant le **FORMULAIRE « CHANGER LE FORMAT DU BAC »** ou par téléphone 514 634-7205.

Q : Pourquoi les sacs plastiques compostables sont-ils interdits, alors qu'ailleurs à Montréal (dans l'Est de Montréal, plus particulièrement), ce ne l'est pas?

R : Une telle distinction existe puisque la possibilité de recevoir des sacs plastiques compostables dans les sites de traitement dépend de la détention d'un certificat d'autorisation délivré selon les critères établis par les exigences spécifiques de traitement. Le contrôle des nuisances telles que la poussière et les odeurs est notamment un des critères. En effet, l'utilisation de sacs plastiques compostables fermés peuvent reproduire des conditions anaérobiques (sans oxygène) et occasionner des odeurs lorsque les sites de traitement n'ont pas les infrastructures requises.

RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES :

Q : Si j'oublie de déposer mon bac brun sur le bord du trottoir, que dois-je faire?

R : En attendant la prochaine collecte, un truc simple consiste à placer le bac à un endroit où il sera peu exposé au soleil. Vous pouvez également congeler les matières les plus odorantes pour arrêter leur décomposition.

Q : Si mon bac n'est pas plein puis-je le mettre sur le trottoir pour la collecte?

R : Que votre bac soit plein ou non, les matières organiques qu'il contient seront ramassées. Par ailleurs, nous vous conseillons fortement de le sortir chaque semaine, peu importe la quantité de matières organiques.

Q : Qu'est-ce que je fais si j'ai trop de résidus verts pour la capacité de mon bac?

R : Vous n'avez qu'à les mettre à côté de votre bac brun dans un sac papier, une boîte de carton sans rabats ou encore dans une poubelle (sans couvercle) en métal ou en plastique rigide munie de poignées. Ce sera ramassé en même temps que le bac brun les mercredis matin.

Q : Est-ce que je peux continuer à mettre des branches d'arbre pour qu'ils soient ramassés le jour de la collecte?

R : Certaines conditions sont importantes à respecter. Dans le bac brun, vous pouvez mettre les branches de conifères de moins d'un mètre de longueur et de moins de 5 cm de diamètre. Toutefois, il est interdit de mettre tout résidu d'arbre feuillu. Si vous avez de plus grosses branches faire ramasser, il faut en faire la demande au 311.

INQUIÉTUDES :

Q : Avec la chaleur en été, cela risque de créer des odeurs désagréables, non?

R : Sachez que le compost ne génère normalement pas plus d'odeurs qu'une poubelle conventionnelle. Néanmoins, si cela arrivait, divers moyens permettent d'éviter ce type de désagrément. Premièrement, il est déconseillé de laisser son bac brun en plein soleil. Si vous ne pouvez éviter le soleil, nous conseillons de saupoudrer du bicarbonate de soude dans le bac. Vous pouvez aussi mettre quelques gouttes d'huile essentielle de basilic, en plus d'éviter les mauvaises odeurs cela permet également d'éloigner les mouches. De plus, nous recommandons de mettre du journal dans le fond de votre bac brun ainsi que d'y jeter vos mouchoirs et serviettes de papier pour absorber le liquide qui pourrait en résulter. Enfin, vous pouvez congeler vos matières et les mettre dans le bac avant de le placer sur le trottoir pour la collecte.

Q : De la nourriture comme ça dehors, cela va attirer des animaux?

R : Le bac possède une poignée de fermeture étanche. Si vous voyez des écureuils tentant de s'introduire dans votre bac, n'hésitez pas mettre du « Vicks Vaporub » sur le couvercle de votre bac. Ils ne supportent pas l'odeur : ils ne devraient plus revenir.

Q : Le compost, ça attire la vermine?

R : Il se peut que des mouches à fruit tournent autour de votre bac de cuisine. Tout d'abord, nous recommandons de laisser votre bac fermé en tout temps. Pour éviter les mouchettes, un simple bouchon de liège coupé en deux et placé sur le haut du bac ou une feuille d'assouplisseur que vous collez sur le couvercle font le travail. Vous pouvez aussi faire le principe de la « lasagne » : je mets des résidus, ensuite je couvre de papier journal, je mets des résidus, ensuite je couvre de papier journal, etc.

Q : Le compost ça me dégoûte; je n'ai pas envie d'y toucher.

R : Mettez vos matières sur une feuille de journal et en utilisant le journal comme baluchon vous pouvez alors placer le tout dans le sac papier compostable ou directement dans le bac sans que cela touche directement au compost.

AUTRES :

Q : Je suis dans l'incapacité de descendre mon bac (âge, handicap, etc.)

R : Dans ce cas nous vous conseillons de demander à vos voisins si vous pouvez utiliser leur bac. Ainsi, vous n'avez plus qu'à descendre votre petit bac de cuisine.

Q : Je vais prochainement déménager, je n'utiliserai donc pas mon bac. Que dois-je en faire?

R : Les bacs sont la propriété de la ville et sont liés à une adresse. Lors de votre départ, laissez le bac sur place : il servira pour le(s) prochain(s) résident(s). Nous vous prions également d'écrire votre adresse civique sur votre bac afin de bien pouvoir l'identifier.

Q : Je fais déjà du compost dans mon jardin, je n'ai pas besoin de ce nouveau bac.

R : C'est très bien! Il faut continuer comme ça. Avec la nouvelle collecte, vous pourrez déposer vos matières qui se décomposent moins rapidement dans votre bac (os, viande, poisson, etc.) ainsi que vos résidus de jardin et autres matières compostables (carton souillé, mouchoirs, etc.).

Q : Je me suis fait voler mon bac. Mon bac est abîmé. Mon bac ne se ferme plus. Que fais-je?

R : Contactez le 311, vous pourrez vous procurer un nouveau bac.

Q : Pourquoi la litière est-elle refusée alors que les restes de viande, tels que les os le sont?

R : Les selles d'un animal peuvent contenir des parasites intestinaux, des traces de médicaments ou d'antibiotiques et également des bactéries transmissibles à l'homme pouvant s'avérer très nocives pour la santé. Donc, pour une question de santé publique et pour éviter à tout prix le risque de transmission, c'est interdit.